

Budget Initial 2024 – Fondation UBS

Le conseil d'administration

*Vu les articles R. 719-51 et suivants du Code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66,
Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;
Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;*

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 133 ETPT dont 843 ETPT sous plafond État et 290 ETPT hors plafond
- 519 676 € d'autorisations d'engagement dont
 - 262 676 € Personnel
 - 238 000 € Fonctionnement et Intervention
 - 19 000 € Investissement
- 509 676 € de crédits de paiement dont
 - 262 676 € Personnel
 - 233 000 € Fonctionnement et Intervention
 - 14 000 € Investissement
- 399 000 € de recettes
- - 110 676 € de solde budgétaire

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 19 décembre 2023



Ainsi que les prévisions comptables suivantes :

- -110 676 € de variation de trésorerie
- - 40 337 € de résultat patrimonial
- - 30 646 € de capacité d'autofinancement
- - 44 646 € de variation de fonds de roulement

Documents en annexe :

- Tableaux règlementaires relatifs aux éléments budgétaires de la Fondation (tableau des emplois, tableau des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et plan de trésorerie)

Décompte des votes :			
		<i>Suffrages exprimés :</i>	23
<i>Membres en exercice :</i>	28	<i>Pour :</i>	23
<i>Membres présents :</i>	18	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	5	<i>Abstentions :</i>	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

